SÉANCE EXTRAORDINAIRE du conseil municipal tenue le mardi le 29 janvier 2019 à 20 h, au local de l'Âge d'or des Éboulements sous la présidence du maire Pierre Tremblay et à laquelle il y avait quorum.

Étaient présents : Sylvie Bolduc

Mario Desmeules Johnny Gauthier Jimmy Perron Diane Tremblay Emmanuel Deschênes

ORDRE DU JOUR

- 1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 2. RÉSOLUTION DE CONCORDANCE
- 3. RÉSOLUTION D'ADJUDICATION D'UNE ÉMISSION D'OBLIGATIONS À LA SUITE DES DEMANDES DE SOUMISSIONS PUBLIQUES
- 4. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

PROCÈS-VERBAL

15-01-19 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Johnny Gauthier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit adopté.

16-01-19 Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 1 004 500 \$ qui sera réalisé le 5 février 2019

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité des Éboulements souhaite emprunter par billets pour un montant total de 1 004 500 \$ qui sera réalisé le 5 février 2019, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de
80-08	161 300 \$
80-08	186 100 \$
78-08	3 700 \$
78-08	9 990 \$
175-15	93 222 \$
206-18	550 188 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D 7), pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunts numéros 80-08, 78-08, 175-15 et 206-18, la Municipalité des Éboulements souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Diane Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

- 1. les billets seront datés du 5 février 2019;
- 2. les intérêts seront payables semi annuellement, le 5 février et le et le 5 août de chaque année;
- 3. les billets seront signés par le maire et la secrétaire trésorière;
- 4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2020	53 500 \$	
2021	55 200 \$	
2022	57 300 \$	
2023	59 300 \$	
2024	61 300 \$	(à payer en 2024)
2024	717 900 \$	(à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2025 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 80-08, 78-08, 175-15 et 206-18 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 5 février 2019), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

17-01-19 Résolution d'adjudication d'une émission d'obligations à la suite des demandes de soumissions publiques

Date	29 janvier 2019	Nombre de	3	
d'ouverture :	29 Janvier 2019	soumissions:	3	
Heure	10 h	Échéance	4 ans et 5 mois	
d'ouverture :	10 11	moyenne:	4 ans et 5 mois	
Lieu	Ministère des			
d'ouverture :	Finances du	Date	5 février 2019	
a ouverture.	Québec	d'émission :	3 leviler 2019	
Montant:	1 004 500 \$			

ATTENDU QUE la Municipalité des Éboulements a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 5 février 2019, au montant de 1 004 500 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C 19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C 27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1. FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.		
53 500 \$	2,60000 %	2020
55 200 \$	2,70000 %	2021
57 300 \$	2,85000 %	2022
59 300 \$	3,00000 %	2023
779 200 \$	3,10000 %	2024
Prix: 98,489	000 Coût ré	fel: 3,43898 %

2. CD FLEUVE ET MONTAGNES (CHARLEVOIX)		
53 500 \$	3,52000 %	2020
55 200 \$	3,52000 %	2021
57 300 \$	3,52000 %	2022
59 300 \$	3,52000 %	2023
779 200 \$	3,52000 %	2024
Prix: 100,00000 Coût réel: 3,52000 %		
3. BANQUE ROYALE DU CANADA		
53 500 \$	3,54000 %	2020
55 200 \$	3,54000 %	2021
57 300 \$	3,54000 %	2022
59 300 \$	3,54000 %	2023
779 200 \$	3,54000 %	2024
Prix : 100,00	0000 Coût ré	éel : 3,54000 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mario Desmeules et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité des Éboulements accepte l'offre qui lui est faite de FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. pour son emprunt par billets en date du 5 février 2019 au montant de 1 004 500 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 80-08, 78-08, 175-15 et 206-18. Ces billets sont émis au prix de 98,49800 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

18-01-19 Levée de l'assemblée

Il est proposé par Emmanuel Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'assemblée soit levée à 20 h 10 les points à l'ordre du jour ayant été traités.

Pierre Tremblay	Linda Gauthier
Maire	Directrice générale et
	Secrétaire-trésorière